

Sté des Extincteurs ANDRIEU 95520 OSNY	NOTICE D'INSTRUCTION ET DE SERVICE Selon la Directive 97/23/CE Fiche informative selon la Marque NF-Extincteurs	Référence du document ANDR-EVO-E Révision : 000
--	---	--

1. DESCRIPTION DU PRODUIT Extincteur portatif avec mise sous pression au moment de l'emploi.



2. CARACTERISTIQUES DU PRODUIT **GAMME EVOLITE** (EAU+ADDITIF)

NF - EXTINCTEURS

TYPE D'EXTINCTEUR	A6BZM-A-EVO	A6BZM-B-EVO	A9BZM-A-EVO	A9BZM-B-EVO
Famille	EvoLite	EvoLite	EvoLite	EvoLite
N° de certification NF-EN3	EA6 037 241	EA6 037 247	EA9 037 240	EA9 037 272
Foyer A	13A	13A	13A	21A
Foyer B	144B	233B	183B	233B
Foyer C	Non	Non	Non	Non
Durée de fonctionnement	31s	1 mn 02s	51s	1 mn 40s
Capacité ou charge	6 L	6 L	9 L	9 L
Tolérance de chargement	+0 – 5%	+0 – 5%	+0 – 5%	+0 – 5%
Type de foyer	A.B	A.B	A.B	A.B
Agents extincteur	Eau+Additif	Eau+Additif	Eau+Additif	Eau+Additif
Agent propulseur avec additif	Zeon 6090	Zeon 60150	Zeon 6090	Zeon 60150
Hauteur hors tout	510 mm	510 mm	660 mm	660 mm
Diamètre extérieur	160 mm	160 mm	160 mm	160 mm
Certifié transport	Oui	Oui	Oui	Oui
Températures limites d'utilisation (TS)	+5°C +60°C	+5°C +60°C	+5°C +60°C	+5°C +60°C
Code article	XVE-A6	XVE-A6B	XVE-A9	XVE-A9B
Pression maximale admissible (PS)	17 BAR	17 BAR	17 BAR	17 BAR
Pression d'épreuve (PT)	25 BAR	25 BAR	25 BAR	25 BAR
Volume interne du corps (V)	7.7 L	7.7 L	10.7 L	10.7 L
Matière du corps	Acier	Acier	Acier	Acier
Matière du couvercle	Alliage	Alliage	Alliage	Alliage
Matière des écrous de fixation	Laiton	Laiton	Laiton	Laiton
Couple de serrage du couvercle	0.8 m.kg	0.8 m.kg	0.8 m.kg	0.8 m.kg
Traitement de surface externe du corps	Oui	Oui	Oui	Oui
Traitement de surface interne du corps	Oui	Oui	Oui	Oui
Traitement de surface du couvercle	Oui	Oui	Oui	Oui

L'ensemble de l'extincteur est conçu selon la réglementation en vigueur. Se reporter à la fiche catalogue pour d'autres informations.

AFNOR certification est l'organisme certificateur de la marque NF

Adresse : AFNOR Certification – 11 avenue Francis de Pressensé – 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex
www.marque-nf.com ; www.afnor.org ; certification@afnor.org

3. CONDITIONS D'UTILISATION Extincteur portatif pour la protection des personnes et des biens uniquement.

Choix de l'appareil Selon le(s) type(s) de feu(x) à combattre. Selon les conditions climatiques. Selon les performances, les caractéristiques d'utilisation.

4. MARQUAGES ET INSCRIPTIONS L'extincteur comporte les inscriptions suivantes :

Le marquage obligatoire et réglementaire des parties sous pression. Le mode d'emploi et les précautions à prendre. La quantité des différents produits contenus. Les températures limites d'utilisation. L'année de fabrication suivie du numéro de l'appareil. Le numéro du lot de fabrication + (année, semaine). Les indications concernant la maintenance. Le matériel certifié par la marque NF comporte une estampille. Le matériel certifié Marine division comporte un logo en forme de barre à roue. Les inscriptions sur l'appareil sont normalisées. Le nom du fabricant ou (et) du distributeur.

5. MANIPULATION ET MISE EN SERVICE (Selon la commande client l'appareil peut-être livré vide ou plein)

Stockage Les extincteurs doivent être stockés dans un endroit propre et sec. La température de stockage doit correspondre aux limites des appareils. **Notre responsabilité ne saurait être engagée dans le cas contraire.**

Transport Les extincteurs doivent être transportés dans de bonnes conditions et protégés des chocs. Les températures limites sont indiquées sur chaque produit ou sur les fiches catalogue du produit.
Les extincteurs à base d'eau livrés pleins doivent voyagés ou être stockés impérativement hors gel.

6. INSTALLATION ET MISE EN SERVICE

Avant installation Vérification des conditions d'utilisation. Vérification de l'appareil et de ses accessoires.

Installation L'extincteur doit être d'une part accessible et d'autre part visible ou signalé. L'extincteur doit être fixé solidement. Les appareils implantés à l'extérieur doivent être protégés des intempéries par des abris appropriés. Sur les véhicules, le support doit être du type (transport). L'installation des extincteurs dans l'industrie, les commerces, le transport routier, le transport maritime, doit être effectué par du personnel qualifié et selon la réglementation en vigueur.

Mise en service Vérification de conformité de l'installation. La mise en service doit être effectuée par du personnel qualifié et selon la réglementation en vigueur.

7. MAINTENANCE, VERIFICATION, ENTRETIEN, PRECAUTIONS

L'utilisation du Guide pour la maintenance des extincteurs mobiles est recommandée

Points importants du guide Maintenance préventive, vérification périodique, entretien et révision, maintenance corrective.

Précautions Avant toute intervention ou démontage, s'assurer qu'il n'y a plus de pression dans l'appareil. Les appareils âgés doivent faire l'objet d'une attention particulière. Il est recommandé de proposer au propriétaire de ces appareils leur remplacement ou une vérification complémentaire par un organisme ou un expert, agréé par les deux parties.

8. PIECES DE RECHANGE, CHARGES, ACCESSOIRES

Pour l'entretien ou le rechargement, utiliser des produits et pièces de rechange conformes au modèle certifié. Aucune modification des caractéristiques de l'appareil est autorisée.

9. GARANTIE

L'appareil est garanti un an pièces et main d'œuvre par le fabricant. Toute intervention sur l'appareil dans cette période supprime cette garantie. Le distributeur ou le propriétaire de la marque NF-EXTINCTEURS doit vérifier et contrôler chaque appareil avant sa mise en service.

10. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les foyers types (exemple : 21A – 183B – C) indiqués sur la sérigraphie de l'appareil signifie :

- (21A) est la désignation du foyer bois en longueur (21A = 2.1 m).

Ce foyer est constitué avec des barres de bois dont la section est de 39 mm ±2 sur une hauteur de 560 mm et une largeur de 500 mm selon la norme NF EN 3-1. Les foyers normalisés sont les suivants : 5A, 8A, 13A, 21A, 27A, 34A, 43A et 55A.

- (183B) est la désignation du foyer utilisant comme combustible un hydrocarbure aliphatique généralement appelé HEPTANE industriel.

Les dimensions des différents bacs sont indiqués dans la norme NF EN 3-1. (183B = 183 litres soit : 1/3 d'eau + 2/3 de combustible)

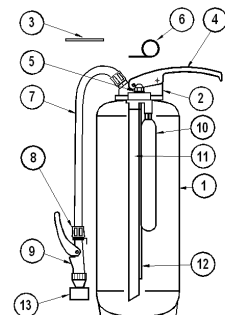
Les foyers normalisés sont les suivants : 21B, 34B, 55B, 70B, 89B, 113B, 144B, 183B et 233B.

- (C) informe que l'appareil est certifié selon la norme NF-EXTINCTEURS sur feux de gaz propane.



Pour information, ces logos représentent les trois types de feux normalisés.

- 1- CORPS
- 2- TETE EVOLITE
- 3- JOINT DE TETE
- 4- POIGNEE EVOLITE
- 5- ECROU BORGNE LAITON
- 6- GOUPILLE DE SECURITE
- 7- LANCE
- 8- DOUILLE DE SERTISSAGE
- 9- SOUFFLETTE
- 10- CARTOUCHE ZEON
- 11- TUBE DE REMONTEE
- 12- TUBE DE MELANGE
- 13- PULVERISATEUR



Toxicité de l'agent extincteur

Le choix de l'agent extincteur est du ressort de l'installateur qualifié. Les poudres et les additifs ne contiennent pas de produits réputés toxiques. Il ne faut cependant pas avaler ou inhaler ces produits. (Voir Fiche de données de Sécurité)

Conductivité électrique de l'agent extincteur

Il est impératif de respecter les indications portées sur l'extincteur. Les agents extincteurs conducteur (l'eau et la mousse) ne doivent pas être choisis en cas de conducteur ou d'appareils électriques sous tension. Toutefois l'emploi de l'eau pulvérisée est possible sur des tensions inférieures à 1000V. Dans tous les cas, on doit se conformer aux limitations d'emploi figurant sur l'appareil.

Attention : si la pulvérisation supprime la conductivité, l'eau de ruissellement quant à elle est conductrice.

Dommmages possibles consécutif à l'utilisation d'un extincteur

Le choix de l'agent extincteur est du ressort de l'installateur qualifié. Il est recommandé de ne pas utiliser :

Les poudres en cas de présence de mécanismes très sensibles et sur les équipements électroniques. Les poudres (B.C) plus précisément en cas de présence de marbre ou de fourrures. L'eau et la mousse en cas de présence d'équipements sensibles à l'humidité.

Opacité de l'agent extincteur

Le choix de l'agent extincteur est du ressort de l'installateur qualifié. Les poudres sont déconseillées lorsque l'on peut craindre un effet de panique. Les poudres forment un nuage qui peut masquer le foyer et gêner l'évacuation.